



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0760

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Duchère - Résidentialisation de l'immeuble Alizé - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0760**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Lyon 9°
objet :	Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Duchère - Résidentialisation de l'immeuble Alizé - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat
service :	Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain en cours sur le quartier de Lyon 9° La Duchère depuis 2003, des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants sont menées. L'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) a ainsi conduit une opération de démolition partielle, réhabilitation, reconstruction du pignon d'une barre de logements sociaux entre 2003 et 2005. Dans l'attente de l'avancement du projet urbain, les aménagements qualitatifs du pied d'immeuble n'avaient pas pu être réalisés.

Ce projet a pu être engagé en 2010 en lien avec les partenaires du grand projet de ville et l'aménageur de la zone d'aménagement concerté (ZAC), et a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation avec les locataires. Ce projet permet de réaliser un aménagement résidentiel de l'immeuble Alizé, intégrant la création de stationnements enterrés destinés aux 184 familles de l'immeuble, et un aménagement qualitatif du pied d'immeuble (aire de jeux, bancs, espaces paysager, intégration paysagère de la collecte des ordures ménagères, etc.). Cet aménagement améliorera fortement le cadre de vie des habitants et contribuera à une meilleure intégration de ce secteur résidentiel datant des années 60, au sein du quartier du Plateau fortement renouvelé.

Ce projet a initialement été validé lors d'un comité de pilotage en 2011. Les besoins de co-financement ont été nouvellement présentés en comité de pilotage en 2014, et les partenaires financiers ont confirmé l'intérêt porté à ce projet.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de développement social urbain du quartier de la Duchère inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole de Lyon adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil du 6 juillet 2015.

Financement du projet de résidentialisation de l'immeuble Alizé

Le plan de financement de cette résidentialisation est le suivant :

Prix de revient prévisionnel	Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)	GLH (fonds propres)	GLH (prêts)	Métropole de Lyon	Ville de Lyon
3 157 000 €	1 303 000 €	1 109 000 €	145 000 €	400 000 €	200 000 €
Pourcentage	41 %	35 %	5 %	13 %	6 %

La participation de la Métropole à cette opération de l'OPH Grand Lyon habitat s'élève donc à 400 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville :

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 400 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat (GLH) dans le cadre de l'opération de résidentialisation de l'immeuble Alizé situé au quartier de la Duchère à Lyon 9°,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'OPH GLH définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide le transfert d'une autorisation de programme individualisée de 400 000 € de l'opération n° 0P17O0052, vers l'opération n° 0P17O4963, dont 100 000 € en crédits de paiement pour 2016 et 300 000 € en crédits de paiement pour 2017.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - compte 20422 - fonction 52.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.